



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

Séance du 9 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND

Les suppléants : Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Stéphan MAURIN

Les suppléants : Marie-Thérèse CHAPELLE, Gérard PEDRINI

Equipe : Sylvain LHUILLIER, Delphine BENARD

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 11
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 12
Contre :
Absentions :
Pour : 12
Nul :

APPROBATION STRATEGIE LEADER 2023-2027

Vu la délibération du 5 avril 2022 n° 2022-4-11 portant sur la réponse à l'AMI Leader 23-27,

Vu la délibération du 4 octobre 2022 n° 2022-10- 21 portant sur l'architecture globale de la candidature Leader,

Vu la délibération du 25 octobre 2022 n° 2022-10-25 portant sur la validation de la réponse à l'AAP Leader 23-27,

Considérant l'ensemble des travaux menés sur le territoire Sud Lozère et les échanges avec les partenaires locaux,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la stratégie Leader sur la période 2023-2027,

APPROUVER les fiches actions et les modifications à venir,

APPROUVER la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme Leader du GAL Sud Lozère telle que présentée par le président afin de présenter le conventionnement.

AUTORISER le président à signer tous les actes en lien avec le GAL Sud Lozère pour la durée de la programmation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,
Le président, Daniel BARBERIO

2024-4-11
9/04/2024

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du